

**ANNEXE E**

**BESOINS EN FINANCEMENT DE PROJETS  
EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET  
RÔLE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
POUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL**

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3814-2012
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 13 DÉCEMBRE 2012
Pièces n°: C-ROEE-0015

**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**  
**BESOINS EN FINANCEMENT DE PROJETS EN**  
**EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET RÔLE D'HYDRO-**  
**QUÉBEC DISTRIBUTION**  
**POUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL**

**NOVEMBRE 2006**

## Table des matières

---

	Page
SOMMAIRE.....	1
1. INTRODUCTION.....	10
1.1 Objectifs visés – mise en contexte.....	10
1.2 Méthodologie.....	11
2. ANALYSE DE LA DEMANDE EN FINANCEMENT POUR LES PROJETS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA CLIENTÈLE RÉSIDEN­TIELLE.....	14
2.1 L'investissement dans des projets en efficacité énergétique.....	14
2.2 Les obstacles à l'investissement.....	15
2.3 Les besoins en financement pour les mesures d'efficacité énergétique.....	16
2.3.1 Les rénovations dans les maisons existantes.....	16
2.3.2 L'achat de maisons neuves éco­né­r­gé­ti­ques.....	17
2.3.3 Les systèmes géothermiques.....	18
3. ANALYSE DE L'OFFRE DE FINANCEMENT POUR LE MARCHÉ RÉSIDEN­TIEL.....	20
3.1 Sources de financement.....	20
3.1.1 Programmes de subventions.....	20
3.1.2 Financement par carte de crédit ou prêt personnel.....	22
3.1.3 La marge de crédit hypothécaire.....	23
3.1.4 Les hypothèques vertes (energy efficient mortgages).....	23
3.1.5 Financement sur la facture.....	25
3.1.6 Location-acquisition.....	26
3.2 Résultats du balisage.....	27
3.2.1 Offre des organisations interrogées.....	27
3.2.1.1 Le Fonds en efficacité énergétique.....	28
3.2.1.2 BC Hydro.....	29
3.2.1.3 Manitoba Hydro.....	29
3.2.1.4 Sacramento Municipal Utility District.....	30
3.2.1.5 New York State Energy Research & Development Authority.....	30
3.2.1.6 Austin Energy.....	30
3.2.1.7 Energy Trust of Oregon.....	31
3.2.1.8 National Grid.....	32
3.2.2 Programmes pour les ménages à faible revenu.....	33

	<b>Page</b>
3.2.3 Principaux constats sur le balisage.....	34
3.2.4 Programmes spécialisés pour la géothermie.....	35
3.2.4.1 Financement par l'entreprise privée.....	37
3.3 L'offre de financement des institutions financières pour des travaux d'efficacité énergétique.....	38
4. LE RÔLE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION .....	41
4.1 Analyse des scénarios considérés.....	41
4.2 Recommandations .....	45
ANNEXE 1 – Glossaire	
ANNEXE 2 – Liste des intervenants rencontrés	
ANNEXE 3 – Sources	
ANNEXE 4 – Tableaux récapitulatifs de l'offre des programmes des organisations interrogées dans le cadre du balisage	
ANNEXE 5 – Cas réels d'installations de systèmes géothermiques provenant de Manitoba Hydro	

### 3.2.1.2 BC Hydro

Depuis que ses partenaires financiers se sont retirés du programme, BC Hydro offre du financement directement. Ceux-ci ont décidé de se retirer du programme en raison du faible nombre de demandes (10 prêts/année) et de la petite taille des prêts. Pour ces mêmes raisons, BC Hydro abandonnera complètement sous peu ses programmes de financement pour l'ensemble des marchés desservis. Il y a eu quelques demandes du marché résidentiel, mais BC Hydro considère que cette offre ne rapporte pas assez en termes d'économie d'énergie pour les coûts engendrés. De plus, BC Hydro trouve difficile de s'assurer que le client utilise le prêt pour des mesures d'EE, et non pour d'autres fins.

Les remises d'achat sont la seule forme d'aide financière offerte par BC Hydro, en raison de la simplicité de la procédure comparée aux subventions accordées à la fin des travaux qui, elles, requièrent une inspection. Afin d'inciter la clientèle résidentielle à implanter des mesures d'EE, BC Hydro investit principalement dans des campagnes de sensibilisation.

### 3.2.1.3 Manitoba Hydro

Manitoba Hydro offre un programme de financement par emprunt géré à l'interne, dont le taux de participation de la part de la clientèle résidentielle se chiffre à environ 18 000 participants depuis ses débuts en 2001. Le taux offert est de 6,5 % et deux types de prêts sont offerts, soit un applicable aux rénovations liées aux mesures en EE et un autre pour le surcoût associé à une thermopompe géothermique. La simplicité de la procédure semble être un élément-clé de succès, car Manitoba Hydro transige directement avec un commerçant/entrepreneur pour le versement du prêt. En effet, le prêt de Manitoba Hydro est versé chez le commerçant afin que le client n'ait pas à déboursier pour ses travaux en EE. Le prêt du client s'ajoutera à la facture d'électricité mensuelle et sera remboursé à même les économies d'énergie générées. La méthode de paiement intégré à la facture (*on-bill financing*) vient ajouter à la simplicité de la procédure pour le client désirant réaliser des projets en EE.

Pour contrôler l'utilisation du prêt, Manitoba Hydro s'appuie sur l'entente signée avec son réseau de partenaires, soit les commerçants et les entrepreneurs qui réalisent les travaux. Manitoba Hydro effectue aussi de façon aléatoire des visites chez les clients ayant contracté un prêt afin de s'assurer que le prêt est bien utilisé à des fins d'EE.

L'aide financière est également populaire, soit sous forme de remise d'achat ou de subventions à la fin des travaux, calculées sur la base des économies d'énergie réalisées.